

✘ Pour moi les crimes qu'ont commis le dictateur syrien Bachar El Assad et son régime, seront tôt ou tard punis, demain, dans trois ou six mois, un, deux ou cinq ans, ils devront rendre compte devant la justice internationale de leurs crimes de guerre.

S'engager en Syrie, surtout comme supplétif des américains et ce, sans s'appuyer sur une résolution internationale, serait une erreur.

Au-delà du caractère tactique des choses et l'abandon de fait de l'effet surprise, gage d'efficacité d'éventuelles frappes, je ne crois pas qu'une telle guerre, sans but précis, sans alternative crédible et démocratique « pour le jour d'après » nous interpelle.

Agir sur le moment en fonction des éléments d'informations du moment, sous le coup de l'émotion du moment aussi légitime soit-elle, sans le recul nécessaire et sans attendre l'avis de la commission d'enquête de l'ONU n'est pas responsable. La France est historiquement présente dans ce pays et dans la région depuis des siècles. Elle y a des responsabilités particulières, notamment envers les chrétiens d'Orient. La France est partie prenante dans la région par la présence sur place de nos nombreux compatriotes, qu'ils soient Franco-Syriens ou Franco-Libanais sans parler de nos 1000 casques bleus de la FINULE en terre Hezbollah au Sud Liban, qui seront tous autant de cibles potentielles dès que nous nous serons officiellement engagés.

Tout cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas agir. On peut le faire et on doit le faire de manière discrète, efficace et ciblée par des actions coup de poing ou des livraisons d'armes à des partenaires choisis par des actions des services spécialisés « dits secrets » entraînés, formés et financés pour cela.

Sur la forme, en organisant un débat en séance plénière sans que les commissions défense et affaires étrangères se soient réunies et avant d'agir éventuellement, le Président de la République se met dans une situation inédite et très inconfortable.

Par ma vision gaullienne des institutions, et en cohérence avec la réforme constitutionnelle de 2008 (que pourtant je n'avais pas voté), je pense qu'il appartient au chef de l'Etat, chef des armées, de décider seul de l'engagement. Alors que la future Loi de Programmation militaire va affaiblir dangereusement ses capacités opérationnelles au nom de visées politiques immédiates, un vote autre que celui prévu à l'article 35-3 de la Constitution ne me semble pas judicieux. En effet, la rapidité de la capacité de décision de notre Président de la République, chef des armées, et d'action de nos militaires est un atout considérable qu'un vote de circonstance, aux visées politiques jurisprudentielles pourrait définitivement anéantir.

N'oublions pas qu'en Lybie et au Mali, l'intervention initiale s'est jouée en quelques heures.



Déclaration du secrétaire de la commission de Défense à l'Assemblée nationale Philippe FOLLIOU : « Non à l'engagement en Syrie »

A l'indicible et à la barbarie il faut apporter une réponse raisonnable et responsable surtout dans une région tourmentée qui n'attend qu'une étincelle pour s'embraser.

Philippe FOLLIOU, député du Tarn,

Secrétaire de la commission de la Défense de l'Assemblée nationale